



École Beaulieu
4565, rue Chambois
Sherbrooke J1N 2B7
819-822-5642



Aux parents,
Au personnel de l'école

Objet : **Politique « Collations permises à l'école »**

La politique en titre est harmonisée avec les prescriptions de la POLITIQUE-CADRE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF.¹

Principes

- Interprétation facile, simple et limpide de la politique.
- Gestion simple et rapide par l'enseignant ou l'intervenant en présence.
- Aliments disponibles sur le marché.
- **Aucun** ustensile requis pour consommer la collation.
- Offrir de la variété aux élèves (fruits et légumes).

Collations permises

- **Crudités** : carotte, poivron, brocoli, navet, pois mange-tout, céleri, concombre, chou-fleur, etc.
- **Fruits frais** : pomme, orange, kiwi, clémentine, banane, fraises, bleuets, cantaloup, cerises, raisins, etc.
- **Produit laitier**: fromage à pâte ferme.
- **Autres produits** : galette de riz nature², craquelins de blé³.

Collations interdites

- Toutes les **noix, arachides** ou des aliments pouvant contenir des **noix, arachides et des produits dérivés de ces noix et arachides**.
- Toutes les friandises (chocolat, gomme, croustilles, bonbons et les produits généralement désignés sous l'appellation de friandises etc.).
- Toutes les pâtisseries, biscuits, gâteaux, beignets, confiserie et les produits de cette catégorie, etc.
- LES BARRES DE TOUTES SORTES. Plusieurs produits contiennent des noix, des arachides ou des produits dérivés de noix et d'arachides. Plusieurs de ces produits sont également des friandises.
- Les produits laitiers « liquides » : tube ou contenant de yogourt.

1 www.mels.gouv.qc.ca

2 [Quaker offre ce produit sans trace de noix, d'arachides ou de produits dérivés.](#)

3 [Déjouer les allergies alimentaires](#)